L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 6 DECEMBRE 1859.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Co.
Éditeurs propriétaires;
G. F. WEISSE, E. DUFOUR,
E. DUVERGER, S. HARBY.
Rue de Chartres, No 82, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS
MARDI MATIN, 6 DECEMBRE.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'Abeille sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 cents pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par le sherif, rue Jefferson, 23—Comptoir en marbre, bouteilles, damejeannes, &c.

Par F Roger & Co, 28 Vieille Levée—Marchandises sèches.

Par F Fernandez, sur les lieux, rue d'Orléans, en... Marais et Villeré—Fond d'un magasin de meubles... le second le mois.

Par McGerren, Lastry & Co, à leur magasin au Masonic Hall, rue St-Charles—Statues, verrerie de ..., argenterie plaquée, objets d'arts, &c.

Par C E Girardey & Co, au City Hotel — Esclaves de choix.

Par Bernard Turpin, à 4 heures et demie, sur la levée, en face de la rue de l'Hopital — Vin rouge, vin blanc, cerises à l'eau-de-vie.

Par D E Morphy, à 10 heures, sur la Levée, au pied de la rue Poydras,—Pommes de terre — A onze heures et demie, au No 31, rue Tchoupitoulas, fromage et bœuf mess.

☞ Pour le Feuilleton, voir la seconde page.

Agriculture en Louisiane.

Nous nous sommes souvent élevés contre l'inexplicable indifférence des planteurs à l'endroit des progrès de l'agriculture. Ce n'est pas qu'ils n'y prennent un très vif intérêt et qu'ils ne s'empressent d'appliquer à leur profit les conquêtes opérées ailleurs. Mais ils n'ont jamais songé à employer ici les moyens qui, en Europe et même en Amérique, ont exercé une si heureuse influence sur l'agriculture. Si le travail des champs est aujourd'hui moins pénible, si nos fertiles terrains sont exploités avec plus d'intelligence et plus de succès, si, en un mot, l'économie rurale est mieux comprise, nous le devons aux recherches patientes et aux efforts persévérants d'agronomes étrangers. Dieu sait néanmoins que de tous les États de l'Union, la Louisiane est celui dont l'agriculture exige le plus d'études spéciales. Dans l'Est et l'Ouest, où l'on récolte des grains, la charrue à vapeur et les moissonneuses ont considérablement réduit le travail des cultivateurs. Les machines ont remplacé les bras, et les profits des fermiers s'en sont accrus.

Pour nous qui ne semons ni blé ni froment, et dont la canne et le coton constituent la principale richesse, les ingénieuses inventions qui bénéficient les agriculteurs des autres États sont en grande partie inutiles. Que ferions-nous, par exemple, des moissonneuses? Pour abattre les cannes, il nous faut des couteaux aux mains de nos nègres. La charrue à vapeur, au moins, nous est-elle utile? Hélas! non. Elle est trop lourde pour notre sol détrempé, et nous en sommes encore réduits à l'antique charrue de nos pères. Certes, nos champs sont admirablement cultivés, mais à quel prix! Allez sur la plus petite habitation et comptez le nombre des travailleurs, des chevaux et des mulets.

N'y a-t-il donc pas moyen de remplacer en partie ces forces de la vie organisée par des forces artificielles? La vapeur ne peut-elle être rendue aux planteurs des services plus grands et plus complets que ceux qu'ils en ont reçus jusqu'à présent? Personne n'oserait affirmer que nous n'avons pas de nouveaux perfectionnements à attendre, et qu'il n'y a plus rien à glaner dans le champ des découvertes.

Nous savons que la charrue à vapeur, trop lourde, comme nous venons de le dire, pour nos terrains marécageux, peut, avec certaines modifications, acquérir une légèreté relative qui permettrait aux planteurs louisianais de l'employer. L'air chaud peut d'ailleurs être substitué à la vapeur, et l'on sait quel espace circonscrit occupent les appareils d'Ericsson. Or, du moment où les charrues qui préparent nos champs à recevoir les cannes et le coton seront mues par une autre force que celle des mulets, quelle immense économie pour les planteurs! Le labour d'un vaste champ s'opérerait au moyen d'une chaudière et de deux nègres.

On conçoit que nous ne faisons qu'effleurer ce sujet. La fabrication du sucre constitue un art véritable. On nous dira que de nombreux essais ont été tentés pour l'améliorer et que les planteurs ont mis successivement à l'épreuve tous les procédés qui leur ont été proposés. C'est vrai, aussi il a toujours manqué à leurs expériences cette suite et cette méthode qui seules peuvent en assurer l'utilité. Et puis quel moyen de communication ont-ils entre eux? La Louisiane n'a pas même une Société centrale d'Agriculture. Les habitants procèdent isolément et ne peuvent ni se communiquer leurs vues, ni se transmettre les uns aux autres le résultat de leurs expériences. Comment, avec de pareils empêchements, l'agriculture progresserait-elle rapidement?

Le Dr Lefebvre, dont l'esprit ingénieux s'exerce si utilement dans le champ des inventions, vient de donner aux chaudières à sucre une forme qui double leur superficie de chauffe et permet conséquemment aux fabricants de diminuer de près de moitié le temps nécessaire à l'évaporation du jus de canne. Cette réduction de temps a pour corollaire naturel une réduction proportionnelle du combustible, c'est-à-dire, pour prendre un chiffre rond, que cinq cents cordes de bois suffiront au planteur qui emploiera les nouvelles chaudières, pour faire le même nombre de boucauts de sucre qui lui prend maintenant mille cordes, et de plus que s'il met actuellement un mois pour faire ce sucre, il le fabriquera désormais en quinze jours, pourvu que son moulin puisse fournir aux chaudières.

C'est là, on en conviendra, un admirable progrès, un perfectionnement dont bénéficieront tous les planteurs et qui les mettra à même, par l'économie de temps, de sauver leurs récoltes que compromettent si souvent des gelées hâtives. Eh bien! s'il avait existé une Société d'Agriculture l'inventeur eut trouvé auprès d'elle quelque encouragement. N'ayant affaire qu'à des planteurs sans lien d'union, sans solidarité d'intérêts, il a compris qu'il ne devait compter que sur sa propre énergie et sur ses ressources personnelles.

Heureusement qu'elles ne lui ont pas fait défaut. Il n'a reculé devant aucun sacrifice, devant aucune fatigue; il a sollicité et obtenu un brevet d'invention, s'est rendu à Cincinnati, après avoir traversé tout le Tennessee, et a soumis son plan au chef d'une riche fonderie qui, assuré d'avance du succès, s'est chargé de la fabrication des chaudières destinées aux expériences. M. Valery Landry, un de nos planteurs les plus honorables et les plus intelligents, a consenti à son tour à monter un équipage pour recevoir les chaudières, et les épreuves qui viennent d'avoir lieu chez lui, ont été, on le sait, couronnées du plus entier succès! C'est un triomphe pour le Dr Lefebvre d'abord, et ensuite pour le fondeur et pour l'habitant qui ont fait à son invention un accueil favorable.

Nous ne rappelons ce fait que pour mieux faire apprécier l'urgence d'une Société d'Agriculture. Des foires ou Expositions annuelles ne seraient pas moins nécessaires, mais elles ne seraient organisées par la Société. Il semble que la Louisiane se dispose à sortir de sa torpeur et à suivre l'exemple des autres États. Les habitants de Baton Rouge ont convoqué ces jours derniers au Harney House un meeting pour aviser au moyen d'ouvrir au mois de mai prochain une grande Foire d'Agriculture. Espérons qu'ils recevront des planteurs le concours qui seul peut assurer le succès de leur projet. Nous les engageons à jeter avant tout les bases d'une Société d'Agriculture et à la placer, s'il est possible, sous le patronage de l'État, en obtenant que la législature en fasse un des Bureaux du gouvernement. Ce premier pas fait, nous serons sûrs d'avoir nos Expositions annuelles, et l'agriculture louisianaise se maintiendra à la hauteur de celle du reste de l'Union.

Texas—Nos derniers journaux de Galveston sont du 1er courant. Rien de nouveau si ce n'est que dans tout le Texas on organise des forces pour aller en aide aux Américains assiégés à Brownsville par Cortinas.

Machines à coudre de Singer—On verra dans nos colonnes un avis de M. Walter Bennett, agent pour la vente des machines à coudre de Singer. Nous y appelons l'attention de ceux qui ont des machines à acheter.

Machines à Coudre de Ladd, Webster & Co—On trouvera dans une autre partie de nos colonnes des certificats attestant l'excellence de ces machines à coudre. L'agent est M. E. Zinngraff, No 16, rue St Charles, au premier.

Nos remerciements à l'Association de Bienfaisance des jeunes gens pour les billets d'invitation qu'elle nous a adressés. L'Association donne, mercredi, 14 du courant, à l'Odd-Fellows' Hall, un grand bal paré et masqué, dont le revenu sera appliqué à la construction d'un tombeau.

Dépêches Télégraphiques
Transmises à l'Abeille.

Trente sixième Congrès — Première Session—Le Speaker n'est pas encore nommé—Débats animés.

Washington, 5 décembre—La première session du 36me Congrès a eu lieu aujourd'hui. Les deux Chambres se sont réunies à midi, et peu de temps après, appelées à l'ordre. La plupart des membres des deux Chambres étaient présents. Celle des Représentants était encombrée de curieux. Une grande animation eut lieu parmi les spectateurs, et parmi les membres de l'Assemblée, relativement à l'organisation de la Chambre qui, pense-t-on, n'aura lieu que dans quelques jours, sinon dans quelques semaines.

Procédures du Sénat.

Le sénat s'est réuni à midi, sous la vice-présidence de M. Breckendridge. Après la prestation de serment, le sénat a procédé à ses travaux. Le sénateur Mason a présenté une résolution, ayant pour but la nomination d'un comité choisi pour dresser un rapport d'enquête sur la nature et les conséquences du dernier trouble qui a eu lieu à Harper's Ferry.

Le sénateur Trumbull, de l'Illinois, a soumis un amendement à la résolution présentée par le sénateur de la Virginie, M. Mason, demandant l'insertion d'une enquête devant avoir lieu sur la prise récente de l'arsenal de Frankfort.

Après s'être conformé à l'usage, de notifier à la Chambre qu'il est prêt à procéder aux opérations régulières, le Sénat s'est ajourné.

Organisation de la Chambre des Représentants.

Les membres de l'assemblée se sont réunis vers midi, et ont procédé à une organisation provisoire.—Presque tous les membres étaient présents.

La première et la plus importante tâche ayant été l'élection d'un speaker, le vote a été comme suit:

Au premier tour du scrutin, John Sherman, républicain de l'Ohio a obtenu 66 voix, G. A. Grow, de la Pennsylvanie 43, Thomas S. Bocock, 3, L'administration démocrate 86, Alex. R. Boteler, américain de la Virginie 14. Douze autres candidats ont obtenu de 1 à 5 voix.

A peine eut on connu le résultat, que M. Grow, de la Pensylvanie, se retira en annonçant que son intention n'est pas de diviser les votes entre lui et M. Sherman.

Avant de procéder à un nouveau vote, John B. Clark, du Missouri, démocrate, a fait la proposition suivante: attendu qu'un certain nombre des membres portés à la candidature de Speaker ont patronné un livre qui a pour titre "*La crise imminente du Sud*" comme ayant été écrit par Hintlen Bowman, il est résolu, vu la doctrine et les sentiments exprimés dans cet ouvrage qui sont de nature à porter atteinte aux institutions démocratiques et à la tranquillité du pays, qu'aucun membre ayant accordé son patronage à cet écrit n'est digne de remplir la haute mission de speaker à la Chambre.

L'effet de cette résolution a provoqué une explication de la part des républicains, qui essayèrent de mettre à découvert leur position, sans qu'ils aient toutefois réussi à pouvoir donner des explications.

M. Clark, qui pendant son discours a mis beaucoup d'ardeur dans la poursuite de sa résolution et de ses accusations portées contre les abolitionistes, a causé beaucoup d'excitation parmi les deux partis de la Chambre.

Après M. Clark, quelques membres républicains obtinrent la parole, et désavouèrent les sentiments révolutionnaires dont on les avait accusés, ainsi que leur intention de vouloir provoquer la séparation de l'Union.

Les débats eurent lieu avec acharnement pendant un moment; ce qui n'empêcha pas la discussion de rester dans les limites assignées en pareille occurence. Sans procéder à un autre vote la chambre s'ajourna. Il est à supposer que la question de l'esclavage sera soulevée et discutée demain dans les deux chambres et durera plusieurs jours.

Bateaux à vapeur.

Vicksburg, 4 déc—Le steamer Magnolia a été signalé à midi, descendant le fleuve; le Fort Wyane à 1 heure; le Wm Garvin à 4 heures; le Perry à 7 heures; et le Choctaw à 8 heures hier soir.

Vicksburg, 5 décembre—Le steamer Bickwell a été signalé à 10 heures, ce matin; l'Uncle Sam et le Great Western à 2 heures; le A. J. Lucy à 7 heures; le Grand Duke et le Fairchild à 8 heures du soir.

Messieurs les Editeurs,

Vos correcteurs sont des scélérats!

Veuillez faire insérer dans votre numéro de demain ces quelques mots:

Affidavit.—Le rédacteur de la partie littéraire de l'*Abeille* a lancé un affidavit circonstancié contre deux compositeurs et deux correcteurs de notre journal qui, dans la nuit de dimanche au lundi, à l'heure où les démons dansent en rond et brûlent du soufre au fond de la chaudière, l'ont brutalement assailli, horriblement défiguré et impitoyablement massacré. ***

Fonds de statuaire.—On verra aux annonces qu'un fond de statuaire est à vendre au No 138 rue Bourbon, entre St-Louis et Toulouse.

Sinistre.—Le bateau à vapeur *Lake City*, parti de St-Louis pour la rivière de l'Arkansas, a coulé le 29 novembre au soir, en face de Carondelet, à six milles au-dessous de St Louis. Le bateau valait $15,000 et était assuré à Pittsburg pour $10,000.

Le Colibri.—M. Jules De France, rédacteur du *Colibri*, nous prie d'annoncer que son journal paraîtra désormais le mardi et le samedi au lieu du lundi et du jeudi.

Maison J. Vincent—M. F. Lefebvre, successeur de J. Vincent, au coin des rues Canal et Carondelet, vient de recevoir de Paris un admirable choix de bonbons dans tous les genres et d'articles nouveaux pour étrennes. Cet envoi se compose exclusivement de friandises les plus fines et les plus délicates.

M. Lefebvre remplira, comme par le passé, et avec son exactitude accoutumée, les ordres qui lui seront donnés pour diners, soupers, repas de noces. Les dames trouveront toujours dans le salon de lunch qu'il a ouvert à leur intention une grande variété de mets chauds et froids et un assortiment de vins extrêmement fins. M. Lefebvre dessert également la buvette du Théâtre d'Orléans: c'est dire que les crèmes, sorbets, biscuits glacés, limonades, etc., qui y seront livrés aux consommateurs auront ce parfum de délicatesse qui distingue tout ce qui sort de la maison Lefebvre.

Nouvelle-Orléans, le 5 décembre, 1859.

*A MM. les Editeurs de l'*Abeille.

Messieurs,

Le résultat de la foire au bénéfice de l'Asile Ste-Marie pour les Orphelins Catholiques, n'ayant pas été ce qu'on pouvait espérer, à cause du mauvais temps qui a eu lieu pendant trois jours de la semaine dernière, vous êtes priés d'annoncer que la Foire continuera demain, mardi, à l'Armory Hall, rue du Camp. D'après le dernier rapport signé par le président et les trésoriers de l'Asile, et déposé au commencement de ce mois au bureau du contrôleur de la ville, il y a actuellement 303 orphelins dans l'établissement. Les amis de ces pauvres orphelins comptent sur la générosité des habitants de la Nouvelle Orléans pour faire face aux dépenses que nécessite un si grand nombre d'enfants. Veuillez donc, messieurs, recommander ces pauvres orphelins d'une manière toute particulière aux sympathies du public.

Les Amis de l'Asile.

CHRONIQUE LOCALE.

Ferme des marchés—En vertu d'une ordonnance du Conseil de ville, les marchés ont été adjugés, hier, pour un an, aux personnes suivantes:

Adjudicataires.

			1860.
1er District—			
Marché	Poydras	N. Tréchon	$46,300
"	Ste Marie	M. Pereyra	24,000
"	Dryades	G. Dattillon	19,550
2me District—			
Marché	aux viandes	B. Miller	$55,100
"	aux légumes	F. Brickman	43,100
"	aux fruits	do	7,400
"	Tremé	B. Boubay	30,200
3me District—			
Marché	Port	A. Weisheimer	$13,550
"	Washington	A. Oser	2,825
"	St Bernard	E. S. Audler	2,350
4me District—			
Marché	Lafayette	W. Roser	$4,550
"	Ninth	C. Clere	3,400
		Total	$252,625

Ces marchés, à l'exception du St Bernard qui n'était pas encore achevé, ont rapporté, en 1859, les sommes suivantes:

Poydras	$45,900
Ste Marie	26,000
Dryades	16,000
Marché aux viandes	61,000
" aux légumes	44,700
" aux fruits	7,200
" Tremé	22,975
" Port	10,400
" Washington	2,315
" Lafayette	3,850
" Ninth	2,600
Total	$242,975

Nous prions M. Henry Dubel, député du Contrôleur, de recevoir nos remerciements pour ce tableau qu'il a eu l'obligeance de nous communiquer.

Les Recorders—Peter Rainey a été envoyé, par le recorder-assistant Munroe, devant la Première Cour de District pour port d'armes.

Frank Roder devra se présenter devant le même tribunal pour répondre à l'accusation d'avoir battu Jean Myers.

L'esclave Peter, arrêté parce qu'il avait une canne plombée, a été envoyé devant le Juge de Paix.

L'interrogatoire de W. H. Ervington a été remis au 10 du courant, à cause de l'absence des témoins.

Peter Marstler qu'un affidavit accuse d'avoir poignardé John Skinner a été écroué. L'instruction est fixée au 15 du courant.

Edward Kirby, accusé d'avoir assailli le watchman Thomas McIntyre, a été emprisonné en attendant l'interrogatoire.

—M. Jules Lange, député du commissaire des rues, accuse L. Dor[illegible] de violer les ordonnances en faisant construire une [illegible] dans la rue des Remparts, sans avoir obtenu le consentement du Conseil de ville. Le recorder Wiltz s'occupera de cette [illegible] du courant.

Un affidavit accuse Jose Gralick d'avoir volé quatre cents livres de plomb en face de la maison de Pierre Cazanove, h. s. l.

Joseph Herzog dit qu'Anne Green a jeté de l'eau sale sur lui.

Ann Murray s'est plainte d'avoir été assaillie par Mary Lambert.

James Smith, Thomas Lee, alias Wade, et George Kelly, arrêtés par le lieutenant Gastinel comme suspects et dangereux, ont été écroués.

Arrestation.—Hier soir à 10 heures et demie, l'officier Jacobs, arrêta Charles Brown, dans une maison suspecte rue du Quartier. Brown et un jeune homme qui a pu se sauver avaient pénétré, au moyen d'effraction, dans une chambre et y avait volé 2 montres.

Première Cour.—M. Charles M Bradford, élu dernièrement avocat de district, a été assermenté hier.

Les avocats de M. Niel et M. Mickle ont demandé une nouvelle audition de cause, parce que, disent-ils, deux des jurés, F. W. Pilton et B. O. Connell, avaient exprimé leur opinion avant de le juger.

Edward A. Howard s'est reconnu coupable de larcin.

Mortalité.—Le Bureau de Santé annonce qu'il y a eu cent vingt-cinq décès dans les limites de la Nouvelle-Orléans, dans la semaine expirée dimanche matin, 4 du courant.

Accident.—Le nègre George Albuzzi est tombé, hier matin, du troisième étage de l'entrepôt de M. John King, No 72, rue Tchoupitoulas, et s'est tué sur le coup. Le coroner Beach a pratiqué la levée du corps. Verdict, accident.

George avait 45 ans. Il appartenait autrefois au Dr Albuzzi mais avait reçu sa liberté.

Arrestations.—George Kennedy qui, dit-on, a blessé Coolahan d'un coup de pistolet, au coin des rues Girod et Tchoupitoulas, a été arrêté hier, à midi.

—Un individu qui dit s'appeler J. H. Jones a été arrêté par le chef de police. Il faisait le métier de voler des montres, des cannes et des chapeaux dans les différents hôtels. M. Adams l'a pris sur le fait. Le recorder assistant Munroe l'a fait écrouer.

Crème de Cascarille.—Cette préparation est destinée à remplacer le *Cold Cream*. Ses propriétés sont de ranimer la circulation capillaire sanguine et de conserver au derme toute son élasticité. En termes moins ambitieux, elle entretient la fraîcheur du teint et le velouté de la peau. Dans sa composition il n'entre rien qui soit de nature à altérer les tissus, puisqu'elle n'est faite que de coquilles d'œufs calcinées.

Douloureux accident.—Lundi de la semaine dernière, dit le *Courrier des Opelousas*, trois fils de Mme Gusaire Vénable, demeurant près du Grand Côteau, en cette paroisse, se rendaient au clos, après déjeuner, dans l'intention de rentrer du mais ou cueillir du coton, lorsque voyant une volée de tourterelles se poser dans un arbre du clos, l'aîné dit au plus jeune de ses frères, garçon d'une douzaine d'années, de courir à la maison, lui chercher son fusil. L'enfant courut demander le fusil à sa mère, et, la vieille dame poussant une chaise près de la porte au-dessus de laquelle il était suspendu, monta dessus pour l'atteindre. L'ayant donné à son fils, celui-ci se hâta de retourner auprès de ses frères, mais dans sa précipitation, il fit partir le fusil, et la charge d'un canon pénétrant dans la cuisse de la vieille dame, lui trancha l'artère principale, et causa la mort en moins de deux heures.

L'ITALIE CENTRALE.

La *Revue des deux Mondes* publie dans son dernier numéro, sur la situation actuelle de l'Italie, quelques pages écrites par un homme qui est une des illustrations non-seulement de son pays, mais de son temps, M. Ch. Matteucci. Nous reproduisons quelques passages de cet article qu'on peut considérer comme le programme du parti constitutionnel modéré dans l'Italie centrale:

"Tout le monde sait aujourd'hui ce qu'a été l'histoire de l'Italie depuis quarante ans. C'est une lutte incessante, soutenue sous des formes diverses, mais avec des forces croissantes en nombre et en intensité, entre les peuples de la Péninsule aspirant à la liberté et à l'indépendance et l'Autriche comprimant constamment ces aspirations par ses armées, par sa prépondérance dans les conseils de la plupart des princes italiens. On a vu des conspirations, des tentatives d'insurrection, plus tard l'impulsion générale donnée à l'esprit public par le parti modéré, enfin le triomphe de ce parti, les Constitutions et la guerre nationale de 1848. C'est toujours le même mouvement ascendant qui gagne tout le pas, et dont les conséquences se dessinent depuis long-temps en Europe comme en Italie. Le sens et le dernier mot de cette lutte étaient résumés récemment avec une frappante précision dans la proclamation impériale qui plaçait l'avenir de la Péninsule dans cette alternative suprême: "Il faut que l'Autriche domine jusqu'aux Alpes ou que l'Italie soit libre jusqu'à l'Adriatique."

"Dans cette situation ainsi faite, le gouvernement constitutionnel du Piémont, le seul représentant de l'indépendance nationale, était devenu nécessairement une menace permanente contre la domination autrichienne en Italie et contre les pouvoirs absolus des princes qui avaient fait cause commune avec l'Autriche. Par la même raison, c'est dans le patriotisme de ce gouvernement, dans la loyauté et la virile ardeur du fils de Charles Albert, que tous les Italiens s'accoutumaient à placer désormais leur sympathique confiance. Pendant bien des années, l'Europe n'avait vu dans la pénible situation de l'Italie que l'œuvre violente et confuse d'un parti révolutionnaire, ou tout au moins les aspirations d'un peuple méridional fasciné d'utopies généreuses, mais chimériques, et on pardonnait à l'Autriche son système de compression. Dès que les droits des Italiens ont eu un gouvernement régulier pour les défendre incessamment, une tribune libre où ils ont pu être invoqués et proclamés, tout a été changé. Il est devenu alors non-seulement plus juste, mais plus urgent, plus utile pour la paix générale de s'occuper de la Péninsule.

"Le roi de Sardaigne et l'union de l'Italie centrale avec le Piémont répondaient entièrement aux vœux, aux aspirations comme aux exigences de ces populations. Les Assemblées de Florence, de Modène, de Parme et de Bologne ont fait que ce qui leur était clairement indiqué par la situation.

"Malheureusement, je ne peux pas ignorer que ce qui nous paraît naturel paraît à d'autres fort compliqué. Les raisonnements si simples, presque instinctifs, qui ont guidé les populations de l'Italie centrale ne sont pas appuyés par des forces matérielles suffisantes. Le résultat auquel nous aspirons blesse des intérêts qui ont de très anciennes racines, et qui ont encore de puissants alliés en Europe. Nous avons des amis ardents, mais qui se bornent à nous donner un concours moral. On exige de nous un grand budget de sagesse, de modération et de persévérance. Tous ceux que les événements ont surpris et déroutés s'efforcent à l'envi de nous démontrer, à nous Italiens, que nous avons tort. Si nous invoquons les exemples de la Grèce, de la Belgique, des *Principautés*, même de la France et de l'Angleterre, qui ont eu le droit de changer leur constitution ou leur dynastie, on ne manque pas de nous dire que ces exemples sont sans analogie avec la situation de l'Italie, et que dans tous les cas il serait dangereux de les renouveler. Je ne veux pas méconnaître la valeur de certaines objections qu'on nous fait. Il est utile qu'elles soient toujours présentes à l'esprit des patriotes ardents et honorables qui sont à la tête de ces gouvernements de l'Italie centrale, et sur lesquels pèse une si grave responsabilité.

"Nous cherchons l'indépendance qui constitue la force, la liberté, la vie d'un peuple, et sans laquelle les gloires ne sont le plus souvent que des titres à la commisération ou à la cupidité étrangère quelconque. Nous avons certainement notre génie naturel et nous n'y renoncerons nullement. Qu'on nous laisse faire, nous nous garderons bien de créer un État qui ressemble à une réunion de départements avec un seul centre absorbant, et en cela nous ne ferons que nous conformer à nos traditions. Ce n'est pas au hasard qu'on a prononcé parmi nous le nom de royaume uni. Libres, nous travaillerons à développer nos institutions provinciales et municipales en étendant leurs attributions; nous mettrons de l'émulation entre nos écoles des beaux-arts, nos académies, nos universités, et au lieu d'un seul phare brillant, nous aurions la lumière répandue sur toute la surface du pays. Le royaume uni devrait avoir une seule armée, une même politique extérieure et le plus d'unité possible dans les relations d'intérêts matériels; mais en même temps, qu'on en soit sûr, en poursuivant ce résultat, gage de notre indépendance nationale, nous mettrions toute notre intelligence et peut-être trouverions-nous notre gloire dans le libre développement de la vie propre aux différentes parties de ce royaume.

"On doit le reconnaître aujourd'hui, le maintien ou le rétablissement de l'ancien ordre de choses n'est possible que par l'occupation ou l'intervention étrangère, et non seulement l'idée d'une intervention nouvelle est universellement repoussée, mais encore l'occupation de Rome doit cesser prochainement, ainsi que l'annonçait hier encore l'Empereur dans le discours qu'il a prononcé à Bordeaux. Or, dans de telles circonstances, n'est-ce pas avec une haute prévoyance que l'Empereur se demandait ce que l'armée française laisserait en partant de Rome, "l'anarchie, la terreur ou la paix?" Les Italiens ont fait leur choix: ils veulent la paix, et ils veulent naturellement les conditions [illegible] inévitables de la seule paix possible.

"Ce qu'il nous reste donc à faire aujourd'hui, c'est de vivre comme le feraient des gouvernements réguliers. Administrons nos finances avec la plus grande économie, et réservons tous nos sacrifices pour avoir une armée bien disciplinée, sans oublier jamais que les illusions en matière de finances et d'organisation militaire ont toujours été les pièges des gouvernements provisoires. Abstenons-nous de surveillances tracassières, de soupçons exagérés; évitons de combattre avec violence les opinions contraires aux nôtres et les intérêts que nous froissons, car nous pourrions aussi faire naître, par un besoin de légitime défense, de vrais partis qui n'existent pas jusqu'ici. Persévérons enfin, sans rien précipiter, dans la voie qui doit nous conduire à rapprocher, relier et fondre tous les intérêts des différentes parties de la Péninsule. Il est surtout aujourd'hui une nécessité qui devient à chaque instant plus pressante, c'est celle de mettre fin aux administrations distinctes qui ont existé jusqu'à ce jour dans les États de l'Italie centrale, et de créer une autorité unique investie de la direction de ces divers États. Cette modification, évidemment dictée par le besoin de l'ordre, de l'économie, de la discipline, sans rien préjuger pour l'avenir, nous aiderait à traverser avec plus de sécurité la période toujours trop longue qui nous sépare encore du moment où les destinées seront fixées. En un mot, pour nous Italiens, le plus simple devoir de patriotisme et de prévoyance est de tout faire pour que notre avenir arrive sain, intact, gagné, si on me passe ce mot, devant les grandes puissances qui doivent [illegible] la reconstitution de l'Italie. [illegible]

UNE ÉLECTION EN FRANCE.

Le *Siècle* contient un récit assez piquant de l'élection d'un membre du conseil général pour le canton de Guiscard, dans le département de l'Oise. Le candidat du gouvernement dans cette élection était M. Hubert, maire de Guiscard, que le préfet avait recommandé, en sa qualité de candidat officiel, au zèle de tous les fonctionnaires du canton. Le 18 octobre, les instituteurs du canton recevaient de M. l'inspecteur des écoles primaires la circulaire suivante:

"Monsieur l'instituteur,

"*L'élection* d'un membre du conseil général doit avoir lieu le 30 du courant dans le canton de Guiscard; c'est M. Hubert fils, maire actuel de Guiscard, qui est le candidat du gouvernement, et qui est recommandé par l'empereur lui-même aux choix des électeurs. Je viens vous inviter à user de toute votre influence et à agir activement, mais avec prudence, pour assurer le succès de son élection.

"1o A partir du 19 de ce mois jusqu'au 30 inclusivement, vous m'adresserez chaque jour, et très régulièrement, un rapport confidentiel par lequel vous me ferez connaître la situation des esprits de votre localité en ce qui concerne l'élection qui nous occupe. Vous me direz si des démarches sont faites pour le candidat de l'opposition, quels sont les fonctionnaires ou les personnes notables que l'administration devrait prier de faire apparition sur les lieux et d'appuyer M. Hubert; quelles seraient les améliorations d'intérêt local qu'on pourrait promettre en assurer à la commune au nom de M. Hubert, dont les démarches seraient toutes-puissantes auprès de l'autorité supérieure, et je compte d'une manière absolue sur votre rapport journalier jusqu'au 30.

"2o Vous vous mettrez en relation avec les familles, et vous vous occuperez surtout avec soin de gagner les électeurs et de combattre l'indifférence et les abstentions dans les derniers jours qui précéderont l'élection. Vous vous assurerez que chaque électeur a bien reçu par le garde champêtre ou toute autre personne un bulletin portant le nom de M. Hubert.

"3o M. H. passera sous peu de jours dans votre commune; vous ferez en sorte de le voir et de lui donner les renseignements que vous croirez utiles à sa candidature. M. le S.-P. se rendra sans doute aussi dans votre localité; vous vous mettrez à sa disposition pour lui fournir toutes les indications dont il aurait besoin.

"Enfin je ferai moi-même l'inspection de votre école dans le courant de la semaine.

"Vous voudrez bien ne parler à personne de la lettre que je vous adresse et n'agir que comme si vous le faisiez de votre propre mouvement et sans avoir reçu d'instructions. Vous me renverrez la présente lettre par le retour du courrier, et après avoir pris note de nos recommandations.

"M. le préfet m'a chargé de vous dire qu'il compte sur votre concours empressé.

"Vous n'oublierez pas d'ailleurs que M. H. père a toujours été le protecteur des institutions du canton de Guiscard, et que nous devons témoigner notre gratitude à son fils, qui sera pour vous ce qu'était son père.

"Agréez, monsieur l'instituteur, l'assurance de ma parfaite considération.

"*L'inspecteur,*
"*Signé* Gaudon."

Cette circulaire, dit le *Siècle*, émut quelques électeurs, et surtout un candidat qui se présentait en concurrence avec M. Hubert. C'était M. Dordigny, maire de Muirancourt. Ce candidat se plaignit au préfet du département du zèle exagéré de ses agents, et reçut de ce fonctionnaire deux lettres dans lesquelles on désavouait cet excès de zèle, tout en engageant M. Dordigny à retirer sa candidature et à concourir énergiquement à l'élection de son concurrent, M. Hubert. M. Dordigny resta sourd à ce conseil, et publia une profession de foi qui, tout en exhortant les électeurs à voter avec indépendance, se terminait ainsi:

"...Je dois vous ouvrir mon cœur et vous dire que je suis attristé par la pensée que des personnes hostiles à ma candidature pourront me présenter à vous comme un homme d'opposition; heureusement je suis connu de vous; vous savez que je ne suis pas un homme d'opposition, et que je n'ai jamais fait d'opposition à aucun gouvernement; trente années d'existence paisible et laborieuse vous répondent de l'avenir.

"Le gouvernement de l'empereur a toutes mes sympathies, et il peut compter sur mon dévouement; c'est lui qui nous a rendu l'ordre et la prospérité; c'est lui qui a placé la France à la tête de toutes les nations de l'univers; je ne suis pas un ingrat, je n'oublie pas les services rendus."

Jamais candidat ne fut moins séditieux et ne dut paraître moins redoutable. Voici cependant la notification par laquelle le préfet répondit dès le lendemain à cette circulaire:

"L'an mil huit cent cinquante-neuf, le vingt-neuf octobre, cinq heures moins un quart du soir,

"Nous, Edouard-Sulpice Poitevin, juge de paix du canton de Guiscard, y demeurant,

"Vu la dépêche télégraphique ainsi conçue:

"Préfet de l'Oise à juge de paix, à Noyon 29, 10 h. 35.

"Transmettez par un gendarme à votre collègue de Guiscard la dépêche suivante:

Le préfet de l'Oise au juge de paix de Guiscard.

"Par arrêté préfectoral, M. Dordigny, maire de Muirancourt, est suspendu de ses fonctions. Notifiez-lui sa suspension d'urgence, et chargez de l'intérim M. Grandsire, adjoint, qui devra assister demain à la réunion des maires de Guiscard."

"Nous sommes transporté à Muirancourt, au domicile de M. Dordigny, parlant à sa personne, nous lui avons notifié sa suspension de ses fonctions de maire de Muirancourt par arrêté préfectoral ci-dessus énoncé.

"Fait à Muirancourt, les jours, mois et an susdits.

"Le juge de paix,
"Signé POITEVIN."

Le *Siècle* blâme cette destitution télégraphique et pense que l'intervention de l'administration dans la lutte électorale doit être restreinte dans certaines limites qui cette fois auraient été dépassées. Cette sage réflexion du *Siècle* trouvera sans doute, dit le journal des *Débats*, peu de contradicteurs. On ne peut que remercier ce journal d'avoir livré à la publicité cette curieuse page de l'histoire contemporaine.

Marié, à Alger, le 3 décembre 1859, à l'église St-Barthélemy, par le rév. G. Lamy, M. Wm J. MASSON, à Mlle Louisa LAUBUZE, tous deux de cette ville.

Marié, samedi, 3 courant, à l'église de l'archevêché, par le Rév. Rousselon, M. ALPHONSE A. BECHET à Mlle PAULINE CLAUDEL, tous deux de cette ville.

Décédé, hier soir, à 7 heures, A. EDOUARD LAUDUN. Ses amis et connaissances et ceux de ses fils, J. F. Laudun et Henri Laudun, sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à 4 heures de l'après midi. Son corps est exposé à sa demeure, Louisiana Avenue, entre les rues Bacchus et Dryades.

Décédé hier, à 6 heures du soir, à l'âge de 58 ans, J. P. SOUBIRAN, natif d'Aspait (Haute Garonne) France. Ses amis et connaissances sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à quatre heures. Le convoi partira de sa dernière demeure, encoignure Royale et Esplanade.

Décédé hier soir, à 5 1/2 heures, PIERRE LAZARE, âgé de 56 ans, natif de Marseille (France).
Ses amis et connaissances sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 3 1/2 heures de l'après-midi.
Son corps est exposé rue Poydras, près l'encoignure Franklin, d'où le convoi partira.
De la part de sa famille.

Décédé hier soir à 5 1/2 heures, PIERRE LAZARE, âgé de 56 ans, natif de Marseille, et membre de la Resp.·. Loge St André No 5, sous la juridiction de la Grande Loge. Ses FF.·. [illegible] Loge St André No 5 sont respectueusement invités à assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui 6 décembre 1859, à 3 heures précises. [illegible]
Par mandement de la Loge.
J. PAMBAS, sec.

Un service funèbre sera célébré en mémoire de feu OSCAR DEBERGUE, à l'église de l'Assomption, [illegible] le mardi 6 décembre 1859, à 7 heures et demie du matin. Ses amis et ceux de sa famille sont respectueusement priés d'y assister, sans autre invitation.
6 déc—2f   De la part de sa famille.

Nova Sociedade Lusitana de Beneficencia de Nova Orleans.

Faleceu ontem a 1 hora da manhaã, o Sr THOMAS MACHIFF, de idade 30 annos, natural de Irlanda, e membro desta Sociedade. Os membros que compoem dita Sociedade, se reunirão no seu local No 265 rua Old Levee, esta tarde ás 3 horas em ponto, para assistir ao enterro de seu defunto irmão.
Por ordem do Sr Presidente,
ANTHONY SAMBOLA, Secretario.
N.O. 5 de Dezembre 1859.

Nouvelle Société Lusitane de Bienfaisance de la Nlle-Orléans.
AVIS D'ENTERREMENT.

Décédé, hier, à 1 heure du matin, à l'âge de 30 ans, THOMAS MACHIFF, natif d'Irlande et membre de la Nouvelle Société Lusitane de Bienfaisance. Les membres de cette société sont priés de se réunir dans leur salle, No 265, rue de la Vieille Levée, à 3 heures et demie précises de l'après midi, afin d'assister aux funérailles de leur frère.
Par ordre du Président,
ANTHONY SAMBOLA, Secrétaire.

M. J. RIVET, a l'honneur d'annoncer au public [illegible]

M. J. RIVET,
NEGOCIANT EN GROS ET EN DETAIL,
[illegible] Produits Chimiques, Parfumerie et articles de Toilette, Peintures, Huiles, Instruments de Chirurgie, [illegible]
62, rue de la Douane,
[illegible] Nouvelle-Orléans.

ATTENTION
AVIS D'ENCANTEUR.
[illegible] vente [illegible] Cigares de la Havane [illegible] J. B. Laborde [illegible]
J. E. WARSON, encanteur.

[illegible] vendent à l'encan, [illegible] au City Hotel, [illegible]

[illegible] Bernard Turpin [illegible] rue Hôpital [illegible]

[illegible] F. Roger & Co, No 28, rue de la Vieille Levée [illegible]

S. FLASHAN, 30, Vieille Levée

MACHINES A POINTS ARRÊTÉS.
DE LADD, WEBSTER & Co,
POUR LES FAMILLES ET LES HABITATIONS.
[illegible]
Voici quelques témoignages en faveur de la MACHINE A COUDRE DE LADD, WEBSTER & Co.
Lettre du lieutenant W. L. Maury, de la marine des États-Unis.
Chantier de Marine, Washington, 12 août 1859
[illegible]
Wm L. MAURY.
A MM. Ladd, Webster & Co, 500 Broadway, N. O.
Lettre de M. J. P. Pirson, ingénieur civil. No 5, Wall street, New-York, 15 novembre 1859.
[illegible]
JOSEPH P. PIRSON.
A M. Wm O. Hicks, [illegible] Ladd, Webster & Co.
Nous avons remporté dernièrement les PREMIERS PRIX, à la foire de l'État de la Pensylvanie, à Philadelphie,
A la foire de New-York, à Albany,
A la foire du Kentucky, à Lexington,
A la foire Seaboard Agricultural, à Norfolk, Virginie. [illegible]
LA MACHINE A COUDRE DE LADD, WEBSTER & Co,
est réellement le Nec plus ultra de la Création.
E. ZINNGRAFF, agent, No 16, rue St Charles, au premier.

BUREAU DE L'AGENCE DU SOUTHERN PACIFIC RAIL-ROAD.
Nlle-Orléans, 5 décembre 1859.
[illegible]
No 54, rue de la Commune.

COMPAGNIE DU GAZ DE LA NLLE-ORLEANS.
5 décembre 1859.
L'ÉLECTION annuelle de six Directeurs de cette Compagnie, pour l'année, aura lieu au bureau, No 150, rue de la Commune, LUNDI, 2 janvier, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.
Par ordre,   S. G. J. TISDALE, Trésorier

VENTE A L'AMIABLE.
F. PICCHI
ANNONCE que son fond de statuaire, situé rue Bourbon, entre St Pierre et Toulouse, No 138, est en vente [illegible]

Machines à vapeur.
[illegible]
F. LENNIEL & FILS, rue Gravier, [illegible]

EPICERIE A VENDRE.
[illegible] rue St Philippe [illegible]

Voir HEBERT & Co.
149, rue de Chartres 149.
ABONNEMENTS
AUX PUBLICATIONS FRANÇAISES.
Avis aux souscripteurs.
NOUS avons l'honneur d'informer les abonnés aux diverses publications françaises, [illegible]
AGENTS DE TOUS LES JOURNAUX FRANÇAIS
[illegible]
La Revue des deux Mondes
L'Illustration universelle
Le Monde Illustré
Les divers journaux de médecine et celui de pharmacie.
Les Modes Parisiennes
Le Moniteur de la Mode
Le Bon Ton—le Follet
Le Magasin de Librairie
Le Journal pour tous
L'Echo des Feuilletons
Le Cours de littérature de Lamartine
Le Conseiller des Dames
Le Moniteur des Demoiselles
Le Magasin des Demoiselles
La France élégante
Le Musée universelle
Les divers journaux pour tailleurs
Le Journal des Dames, etc, etc, etc.

MAISON J. VINCENT,
La seule en existence,
[illegible]
F. LEFEBVRE, successeur de la maison J. Vincent, a l'honneur d'informer [illegible]
[illegible] SALON DE LUNCH POUR DAMES, [illegible]

REÇU par les navires [illegible] de Bordeaux, [illegible]
[illegible] MANDIN & GIRAUD, 61 Vieille Levée

[illegible] MANDIN & GIRAUD, 61 Vieille Levée

[illegible] CAZALIS & RASUALDO, [illegible] Vieille Levée.

NOUVEAU
DEBALLAGE
DE
BELLES MARCHANDISES
A
POSITIVEMENT
Grand bon marché,
LUCAS & MASSON,
Encoignure Royale et Conti, invitent respectueusement les Dames à venir voir les marchandises suivantes, qu'ils offrent en vente:
[illegible]

Demande de Nourrice.
ON demande une nourrice, blanche ou de couleur, sans enfants. S'adresser à M. J. Frémaux, rue Tremé, entre Dumaine et St-Philippe.

Demande d'un commis pharmacien.
ON a besoin immédiatement d'un bon commis pharmacien, [illegible]

Demande de Cuisinière.
ON demande une cuisinière française. [illegible]

Coiffeur & Perruquier.
UN ouvrier coiffeur [illegible] No 16, rue St-Charles, chez M. Viller.

Nourrice.
UNE nourrice parlant le français et l'allemand, sans enfant, [illegible]

LE Dr BEAUREGARD, chirurgien-dentiste, [illegible]

WHISKY— [illegible] BERNARD TURPIN, 36 Vieille Levée.

[illegible] BERNARD TURPIN, 36 Vieille Levée.

CACAO et Chocolat— [illegible] BERNARD TURPIN, 36 Vieille Levée.

INDIGO— [illegible] BERNARD TURPIN, 36 Vieille Levée

[illegible] J F GUSION, 68 rue Toulouse

A VENDRE—Une bonne CUISINIÈRE, [illegible] DERBEY, Courtier

[illegible] S FLASHAN, 30 Vieille Levée

HUILE de [illegible] W P VERSBURGH & Co, 23 Vieille Levée

CHANDELLES [illegible] W P VERSBURGH & Co, 23 Vieille Levée

WHISKY— [illegible] W P VERSBURGH & Co, 23 Vieille Levée

ALCOOL [illegible] W P VERSBURGH & Co, 23 Vieille Levée

VINS en barriques [illegible] W P VERSBURGH & Co, 23 Vieille Levée

VINS en caisses [illegible] W P VERSBURGH & Co, 23 Vieille Levée

Chasseurs à pied.
Aux membres de la 2me Compagnie des Chasseurs à pied de la Louisiane.
Vous êtes tous priés de vous réunir le Lundi et le vendredi, à 7 heures de soir à la caserne, rue Toulouse, [illegible]
Le 6 décembre 1859.   J A CASABAVANT, [illegible]

ED. PROSDEVAUX
RUE DE CHARTRES, No 56.
CONFECTION D'HIVER
[illegible]

ED. PROSDEVAUX.
RUE DE CHARTRES, No 56.
6000 CEINTURES à 25 cents, [illegible]

Magnifique Exposition
D'ÉLÉGANTES
[illegible]

JOHN TODD,
20 et 16.... Rue de Chartres.... 20 et 16
EXPOSERA
LUNDI, 5 DU COURANT
Des formes choisies de Paris
[illegible]

NOUVEL ARRIVAGE
DE
JOLIES SOIERIES, ETOFFES
POUR ROBES, CHALES ET DENTELLES.
Par le navire Gottenberg et les steamers du Nord.
MOIRE ANTIQUE
[illegible]
Soieries riches pour robes.
[illegible]
JOHN TODD.

CONFECTIONS POUR JEUNES FILLES.
[illegible]
J. LEVOIS & Co, Encoignure Canal et Bourbon

Confections pour Dames.
MODELES NOUVEAUX.
[illegible]
J. LEVOIS & Co, Encoignure Canal et Bourbon

BRODERIES AVANTAGEUSES.
[illegible]
J. LEVOIS & Co, Encoignure Canal et Bourbon

Chemises pour Dames.
[illegible]
J. LEVOIS & Co, Encoignure Canal et Bourbon

CARROLLTON STORES.
Encoignure Baronne et Poydras.
GRAND SACRIFICE!
Sacrifice de marchandises sèches.
[illegible]

Un grand envoi de
MANTEAUX BURNOUS ET CHALES:
[illegible]
U LABOUSSE & Co.

Section de Bals et d'Opéra.
ROQUEL & JAMISON,
16 et 18, rue de Chartres,
[illegible]

BIJOUTERIE NOUVELLE,
[illegible]
OUVERTURE AU
No 30 RUE DU CANAL, PRÈS CHARTRES.
[illegible]
W. A. WILSON.

NOUVEAU MAGASIN DE
MEUBLES
Manufacturés à New York et à la Nlle Orléans, par des ouvriers français.
MARTIN-KLEIN, tapissier,
No 91, RUE ROYALE,
Entre Saint Louis et Conti.
[illegible]

MAISON E. GUITTARD
Encoignure Ste Anne et Royale.
NOUVELLES MARCHANDISES
[illegible]

FONDS à placer sur BILLETS,
244, rue BOURBON.

PARURES! PARURES!!
REÇU PAR STEAMER
[illegible]
LION & PINSARD,
[illegible]

MERCERIE! MERCERIE!!
[illegible]
LION & PINSARD,
[illegible]

A vendre pour cause de départ
UNE BOULANGERIE,
[illegible]

Liquidation positive.
[illegible]

Nègres cuisiniers à vendre.
[illegible]
GAVINO LEDDA,
[illegible]

NÈGRES MARRONS.
[illegible]

[illegible] LOUIS F MAREST, [illegible] rue Toulouse

CHATEAU [illegible] S D GRATIAN & CO, 10 rue Douane

CONFITURES de la Havane— [illegible] 74 rue des Magasins

[illegible] JOHN A. FASY, [illegible]

Heureusement ceci est pour l'Italie [illegible]
[illegible]
AGLI ITALIANI.
[illegible]
Nuova Orleans, 28 Nov. 1859.

AUX HABITANTS, SUCRIERS.
Je déclare que LES CHAUDIÈRES construites de Dr. L. M. Lefebvre [illegible]
VALERY LANDRY

Bataillon des Chasseurs à pied de la Louisiane.
[illegible]

Collège de Spring-Hill.
[illegible]
L. CUSSON S. J.

TABLE-D'HOTE.
MAISON COUDREAU,
Rue Royale 95, au 1er, entre St-Louis et Conti
[illegible]

$50 de Récompense.
[illegible]

ON DEMANDE une ou deux femmes de couleur [illegible]

500 Fusils. Fusils.
[illegible] FAULKAUX, No 22, Vieille Levée

SPECIALITÉS
du Dr VERGÉ.
[illegible]

AVIS.
[illegible]
PAUL E. LAREMORE, [illegible]

JOHN PETIT,
Au Vieux Bazaar.
[illegible]

1,000 tonneaux ardoises.
[illegible]
JOHN PETIT, au Vieux Bazaar.

Bureau de la Compagnie du Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de Carrollton et de la Compagnie du Chemin de fer de Jefferson et du Lac Pontchartrain.
[illegible]

Compagnie de la Presse à coton de la Levée.
[illegible]

MODES.
Mme G. DAUPHIN, coin Bourbon et St Pierre.
[illegible]

Compagnie d'Assurances de l'Union de la Louisiane.
[illegible]

MACHINES A COUDRE
DE
Wheeler & Wilson.
[illegible]

S. H. PECK, agent, 128, rue du Canal, Nlle-Orléans

FOIRE DE L'ÉTAT DU MISSISSIPPI.
Décision du comité des machines à coudre.
[illegible]

Au magasin populaire de nouveautés
THEODORE DANIGER.
[illegible]

[illegible]

A vendre ou à louer
[illegible]
W. F. CHAPMAN.

AVIS.
[illegible]

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU TEXAS DE LA NLLE-ORLEANS.
[illegible]

Banque d'Amérique.
[illegible]

JOUETS! JOUETS!! JOUETS!!!
[illegible]
HOUSSET & GENIN.

HOUSSET & GENIN.
[illegible]

Demande de Décoratrices Confiseurs ET D'UN COMMIS.
[illegible]

Moniteur de la Flotte.
[illegible]

LOTERIE à NOMBRE SIMPLE
DE
WOOD, EDDY & Co.
GROS LOT, $100,000.
[illegible]
WOOD, EDDY & Co, Augusta, Géorgie.

POYDRAS MARKET
RED STORE,
Gants de peau!! Gants de peau!!
Grand sacrifice,
Reçu et en vente chez
MACOU FRÈRES & Cie.
No 177 encoignure Poydras et Baronne,
500 douz. GANTS JOUVIN à 50 CENTS LA PAIRE!!!
AUSSI:
[illegible]

GRAND DEBALLAGE
BODET & GUEYDAN [illegible]
MAISON ROUGE No 1,
[illegible]

PIANOS RICHES.
A DOUBLE PERCUSSION.
A. PERIER
[illegible]

MARCHANDISES SÈCHES
F. A. HASCH,
[illegible]

MADAME C. LOQUET,
Rue Royale, 264, entre St Philippe et Ursulines,
[illegible]

AVANCES.
[illegible]

DEMANDE DE PENSION.
[illegible]

VINS FINS DE CHAMPAGNE,
[illegible]

BARGAINS BARGAINS!
[illegible]

A louer ou à vendre.
[illegible]

Graines de jardinage.
[illegible]

CHAUDIÈRES ANGLAISES A SUCRE.
[illegible]

DAWSON & Co.
[illegible]

FUSILS DE CHASSE.
[illegible]

J. A. LAFAURIE,
DISTILLATEUR,
[illegible]